

Déclaration de Leopold Figl sur l'admission de l'Autriche au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 avril 1956)

Légende: Le 16 avril 1956, lors de la dix-huitième session du Comité des Ministres, Leopold Figl, ministre autrichien des Affaires étrangères, se félicite de l'adhésion de l'Autriche au Conseil de l'Europe et souligne le souhait de son pays de participer à la reconstruction d'une Europe pacifiée.

Source: Conseil de l'Europe - Compte-rendu 18e session du Comité des Ministres - 16 avril 1956. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_leopold_figl_sur_l_admission_de_l_autriche_au_conseil_de_l_europe_strasbourg_16_avril_1956-fr-e372dd43-0011-4ac3-a97b-f848b9910f34.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Déclaration de Leopold Figl sur l'admission de l'Autriche au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 avril 1956)

« Monsieur le Président, permettez que je vous remercie avant tout de l'accueil cordial que vous avez accordé à la délégation autrichienne et des paroles amicales que vous avez adressées à moi et au pays que j'ai l'honneur de représenter.

C'est une très haute distinction et une profonde satisfaction pour moi de pouvoir procéder formellement à l'adhésion de l'Autriche au Conseil de l'Europe, dans cette ambiance solennelle. La participation de notre pays à cette organisation constitue la réalisation d'un ancien désir, non seulement du Gouvernement autrichien, mais aussi du peuple entier de l'Autriche.

L'Autriche fait partie de la zone culturelle de l'Occident aussi bien par sa tradition intellectuelle que par son développement historique. A plusieurs reprises, au cours de notre histoire, nous avons été obligés de défendre en avant-poste les valeurs communes et les idéaux qui nous sont chers à tous. Le sentiment de la solidarité européenne a des racines profondes en Autriche. Nous considérons par conséquent notre collaboration au Conseil de l'Europe comme une profession de foi envers l'idée européenne.

Depuis des années, nous participons à la coopération européenne en matière économique dans le cadre de l'O.E.C.E. La collaboration au Conseil de l'Europe constitue un supplément significatif à nos efforts en vue d'établir la prospérité économique et la paix en Europe.

La conclusion du traité d'Etat autrichien était certainement un symptôme que l'atmosphère internationale s'était améliorée. C'était en même temps la condition — je crois pouvoir constater ceci sans exagération — pour tous les pas suivants vers une détente entre l'Ouest et l'Est. Jusqu'à ce moment, le front de la guerre froide traversa l'Autriche. Dans les six dernières années, nous nous sommes bien rendu compte du danger que cette situation constituait pour notre pays. Le départ des armées d'occupation de l'Autriche a banni ce danger pour nous et aussi a écarté un élément d'incertitude pour la paix européenne.

Le rétablissement d'une Autriche complètement indépendante nous a permis, pour la première fois depuis presque dix-huit ans, de participer pleinement à la coopération internationale. Le progrès technique a réduit les distances et a rapproché les nations les unes des autres. Nous savons aujourd'hui que seule cette coopération internationale peut garantir aux peuples la prospérité et la sécurité. C'est pour cela que l'Autriche s'est décidée, après avoir déclaré sa neutralité permanente, à participer activement aux travaux d'organisation intergouvernementale et interparlementaire de caractère non militaire. Dans ce sens, nous considérons notre adhésion au Conseil de l'Europe comme une borne sur le chemin dont l'heureux début était la conclusion du traité d'Etat.

Je me permets, une fois de plus, Monsieur le Président, de vous remercier sincèrement de votre invitation et de déclarer solennellement — et je sais que je le fais au nom de mon pays tout entier — que l'Autriche fera de son mieux pour contribuer, dans l'esprit de notre tradition commune, à la reconstruction d'une Europe unie dans la paix. »

La séance reprend à huis clos.